

Assemblée des Premières Nations

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Les secteurs des ressources et de l'énergie du Canada sont rapidement en train de devenir le centre d'intérêt de tous les gouvernements, sans parler du secteur privé et des Premières Nations. Dans son mémoire de juillet 2012 au Conseil de la fédération, le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE) dit qu'il est nécessaire de favoriser des relations et des partenariats améliorés avec les Premières Nations. Comme il l'indique lui-même : « l'examen du rôle des collectivités autochtones dans la mise en valeur de l'énergie et des ressources commence par un engagement précoce et une authentique volonté d'établir des relations fortes. Certaines collectivités autochtones se sont portées parties à des ententes sur les répercussions et les avantages avec des entreprises de l'industrie des ressources pour tirer des avantages plus substantiels de tels projets. Diverses approches ont été mises à contribution, notamment le partage des revenus, les prises de participations minoritaires et les partenariats à part entière. Au fur et à mesure qu'un plus grand nombre d'entreprises en font la découverte, les milieux d'affaires ont une raison d'investir dans la création de capacités dans les collectivités autochtones elles-mêmes. » Le récent rapport du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, intitulé *Maintenant ou jamais : Le Canada doit agir d'urgence pour prendre sa place dans le nouvel ordre mondial de l'énergie*, conforte cet appel et recommande fortement le renforcement des capacités, la formation et l'éducation pour les Premières Nations. Le rapport réaffirme « Le comité croit fermement que, dans le cas des projets de mise en valeur des ressources, le gouvernement fédéral doit poursuivre ses efforts pour améliorer les relations entre les groupes autochtones, l'industrie, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. » L'engagement précoce des Premières Nations dans tous les aspects du développement de leur territoire est un premier pas essentiel. L'optimisation des possibilités économiques pour les Premières Nations est clairement dans l'intérêt économique de l'ensemble du Canada. Les mesures à prendre comprennent : • Promotion et mise à la disposition des Premières Nations de capacités techniques accrues ayant pour objet de soutenir les Premières Nations dans leur engagement et leurs efforts pour mettre au point des propositions sur le partage des revenus des ressources et les fonds de réinvestissement. • Établissement de cadres de travail et de principes pour l'exercice du dialogue entre les juridictions pour définir adéquatement les revenus et options en matière de ressources ainsi que les approches à la disposition de la Couronne pour un engagement avec les Premières Nations pour des propositions sur le partage des revenus, le réinvestissement et (ou) les partenariats ainsi que pour confirmer le maintien de la cogouvernance avec un objectif de maintien de la durabilité environnementale. • Soutien à la gouvernance et à la capacité institutionnelle des Premières Nations pour assurer la justice, l'équité et la durabilité des revenus qui échoient à leurs gouvernements et que ceux-ci peuvent consacrer au bien-être économique et social de tous leurs ressortissants dans le cadre de processus et de structures caractérisés par la transparence et une obligation de rendre des comptes localement.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Le climat économique mondial offre actuellement au Canada une occasion d'exercer son leadership et d'augmenter ses revenus en adoptant une approche qui reconnaît les droits et les responsabilités des Premières Nations et assure leur respect dans tous les aspects de la mise en valeur des ressources, notamment la réglementation, les accords, la surveillance et la protection de l'environnement. L'incertitude et les obstacles à la confiance et aux investissements qui se sont élevés en raison du refus du Canada à remplir ses obligations envers les Premières Nations ont persisté depuis trop longtemps. Au plan international, un nombre croissant de travaux mettent en évidence la nécessité d'une participation directe des peuples indigènes aux décisions qui pourraient les toucher en matière d'exploitation des ressources. Le Mécanisme d'experts (des Nations Unies) sur les droits des peuples autochtones a, lors de sa cinquième session, en juillet 2012, confirmé que « les peuples autochtones sont des partenaires nécessaires des industries extractives et leur consentement préalable libre et éclairé est une condition nécessaire à des partenariats productifs. » En outre, James Anaya, Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, concentre actuellement son attention sur les industries extractives qui travaillent dans ou à proximité des territoires autochtones dans le but de préciser des lignes directrices ou des principes directeurs destinés à aider les États, les entreprises et les peuples autochtones à s'acquitter des responsabilités qui découlent des normes internationales en matière de droits autochtones. Les activités économiques coutumières et traditionnelles des Premières Nations constituent une source riche en retombées positives au plan économique, social, culturel et de la santé qui doivent être prises en compte dans le cadre global de la planification socio-économique, en particulier dans le contexte de l'attention croissante portée à l'exploitation des ressources et à la production d'énergie. Par conséquent, les activités économiques traditionnelles des Premières Nations (chasse, pêche, piégeage, cueillette de plantes médicinales, etc.) devraient être soutenues par un régime environnemental pleinement collaboratif dont la planification et la mise en œuvre mettent les Premières Nations à contribution à titre de partenaires à part entière. Dans ce contexte, il devient encore plus essentiel d'investir dans les systèmes d'éducation des Premières Nations afin d'assurer que les citoyens qui sont membres des Premières Nations peuvent tirer parti des possibilités offertes au présent et à l'avenir. Le Canada a besoin de travailleurs bien formés, en particulier dans l'industrie d'extraction de ressources naturelles qui est en plein essor, et les membres des Premières Nations entrant sur le marché du travail joueront un rôle crucial pour combler les besoins en main-d'œuvre du marché du travail dans tous les secteurs, métiers spécialisés et professions.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

La population des Premières Nations s'accroît, et ce à un rythme supérieur à celui de la moyenne canadienne. L'âge médian de la population des Premières Nations est de 25 ans, alors que celui du reste de la population canadienne est de 40 ans. Le gouvernement fédéral a estimé qu'entre 2001 et 2026, quelque 600 000 jeunes autochtones se lanceraient sur le marché du travail et a reconnu le rôle important des jeunes des Premières Nations en vue de pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de stimuler la croissance économique au Canada. Il est donc primordial d'établir un partenariat et

d'investir dans la formation chez les Premières Nations. Un nombre croissant de citoyens des Premières Nations qui se lancent sur le marché du travail représente une occasion unique à une période où l'économie canadienne est aux prises avec les problèmes associés au grand nombre de travailleurs qui prennent leur retraite et au vieillissement de la population. En conséquence, il faut aussi faciliter l'accès aux professions et aux métiers de manière à ce que les citoyens des Premières Nations participent plus largement au marché du travail et à la création d'emplois. Cela nécessite des investissements à tous les niveaux dans l'éducation, la formation et le perfectionnement des membres des Premières Nations, ainsi qu'une révision générale des exigences associées à l'autorisation d'exercer. Les entreprises des Premières Nations peuvent grandement contribuer à la création d'emplois et devraient être soutenues au moins au moyen d'initiatives de microcrédit. Il est essentiel de définir un cadre adéquat en matière de formation et de partenariats de formation favorisant la participation entière des Premières Nations en cas de possibilités de développement dans leurs territoires. C'est dans un esprit de respect et de partenariat que les citoyens des Premières Nations peuvent être pleinement en mesure de réaliser leur potentiel. Il faut porter une attention particulière au taux inacceptable de mortalité chez les enfants en bas âge et les jeunes, en particulier au suicide chez les jeunes. Un soutien à des mesures sociales, à la réconciliation communautaire et à la guérison renforcerait la capacité des Premières Nations à tirer parti activement et pleinement des occasions qui s'offrent à elles. Les Premières Nations éprouvent aussi des difficultés en conséquence du vieillissement de la population parce que le nombre d'Anciens est en augmentation. Il faut mettre l'accent sur les soins à donner aux Anciens des Premières Nations et sur le traitement et la prévention des maladies chroniques et sur l'état sanitaire des collectivités des Premières Nations.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

À titre de détenteurs de droits ancestraux et de signataires de traités, les Premières Nations sont à la recherche de partenaires prêts à participer à la création d'avenues de développement économique. La croissance du secteur des ressources naturelles offre d'importantes possibilités aux Premières Nations. Toutefois, étant donné la relation unique des Premières Nations avec les terres qu'elles occupent, une attention particulière doit être portée aux grands projets pouvant entraîner des répercussions indésirables sur l'environnement. Il faut y accorder le temps et les ressources nécessaires. Malencontreusement, cela a été compromis par les coupures dans les programmes fédéraux et les changements à la législation apportés en vertu du projet de loi C-38. Puisqu'un consentement libre et éclairé est le fondement des partenariats économiques réussis, et que les relations solides exigent des normes élevées en matière de responsabilisation et de transparence, l'orientation du Canada en matière de politique fiscale et de programmes législatifs peut grandement faire obstacle à la capacité des Premières Nations à participer à des partenariats mutuellement avantageux dans le secteur des ressources. L'Assemblée des Premières Nations défend avec vigueur une voie qui offre aux Premières Nations le loisir de mener ses propres initiatives en matière de productivité et de croissance économique. La priorité doit être accordée à l'éducation et aux investissements permettant d'arriver à des systèmes d'éducation des Premières Nations qui répondent aux besoins et remplissent les objectifs des Premières Nations, et profitent à l'économie canadienne. D'abord et avant tout, il est essentiel d'accorder un financement durable, prévisible et adéquat à l'éducation au sein des Premières Nations. Une amélioration des possibilités offertes aux Premières Nations en matière d'éducation par l'entremise de partenariats et d'initiatives comme le mentorat et les programmes coopératifs aura pour effet d'augmenter la productivité au Canada. Étant donné qu'environ 50 % de la population des Premières

Nations a moins de 25 ans, bon nombre de ses membres sont en train d'accéder au marché du travail; la croissance rapide de cet effectif démontre la possibilité d'améliorer la productivité et de combler les lacunes engendrées par le vieillissement de la population au sein du marché du travail. Les données démographiques indiquent que les 10 millions de travailleurs qui prendront leur retraite auront probablement pour effet d'augmenter les coûts des soins de santé et des autres programmes sociaux. Le gouvernement doit mettre en application le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones de 2009 qui propose une nouvelle approche économique du gouvernement en vue de mettre à profit les partenariats efficaces en vue d'arriver à un développement économique durable en mettant l'accent sur le développement des capacités d'une main-d'œuvre qualifiée.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Les citoyens des Premières Nations continuent d'être aux prises avec de fortes disparités à l'égard des indicateurs de la qualité de vie et du bien-être de la collectivité. Ces difficultés découlent directement de processus historiques et courants qui relèvent de la dépossession, du transfert de populations et du colonialisme. La discrimination systémique des citoyens des Premières Nations se manifeste par un très grand nombre de manières, notamment un taux de pauvreté inacceptable, des obstacles aux possibilités économiques et en matière d'éducation et un taux élevé de violence à l'encontre de femmes et de jeunes filles autochtones. Ce sont des difficultés complexes qui exigent une approche holistique et fondée sur les principes de la relation de base qui défend la mise en œuvre des traités ainsi que la reconnaissance et le soutien de l'autorité, l'autonomie nationale et la prospérité des Premières Nations. Les gouvernements des Premières Nations cherchent à obtenir des transferts fiscaux équitables et transparents qui reflètent la relation originelle entre les nations. Les femmes des Premières Nations continuent d'éprouver des difficultés particulières et la protection et la sécurité des citoyens des Premières Nations doivent être une priorité de tous les gouvernements. Les gouvernements des Premières Nations demandent le financement nécessaire pour mettre en œuvre les programmes et services (services de santé, de logement, de garde d'enfants) permettant d'assurer la sécurité de leurs citoyens, en particulier celle des femmes des Premières Nations dont le statut socio-économique les rend particulièrement vulnérables à la victimisation et à la criminalisation. L'amélioration générale de la santé et du bien-être des Premières Nations peut grandement contribuer à l'amélioration de ses perspectives économiques et de sa prospérité. Le Canada a la responsabilité fiduciaire de garantir la santé des peuples des Premières Nations, peu importe leurs lieux de résidence. Il existe de nombreuses solutions pour réduire les écarts et éliminer les injustices constatées entre les provinces ou territoires grâce à la participation tripartite des divers intervenants (les gouvernements du fédéral, des provinces et des Premières Nations) en vue d'un système de soins de santé géré en collaboration avec les Premières Nations, comme en Colombie-Britannique; et en assurant que le gouvernement du Canada respecte et remplisse ses obligations envers les Premières Nations à l'égard de la santé et du renouvellement de l'accord de 2004 sur la santé et d'un engagement parallèle envers un transfert des responsabilités en matière de santé aux Premières Nations. En outre, les gouvernements doivent fournir un soutien continu aux services essentiels de traitement et de soins en matière de santé mentale, comme ceux fournis par la Commission de vérité et de réconciliation et les programmes de guérison communautaire offerts par la Fondation autochtone de guérison.